

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum (urgence sanitaire) : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 09

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 09

Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2021-055

FOYER DES JEUNES
TRAVAILLEURS DE LE PORT
AVENANT AU CONTRAT DE
LOCATION
AVEC LA MISSION
INTERCOMMUNALE DE L'OUEST

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 avril 2021 et affichée le 28 avril 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **25 MAI 2021**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 mai 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi quatre mai le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de Mme Le Toullec, 1^{ère} adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, M. Patrice Payet, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Olivier Hoarau Maire (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint (par M. Jean-Claude Adois), Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe (par M. Henry Hippolyte), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint), M. Zakaria Ali (par M. Jean-Max Nages), Mme Paméla Trécasse (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Casimir (par Mme Firose Gador).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint à 17 h 11 (point n° 1. Motion de soutien peuple comorien), Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18 (point n° 3. Note information opérations investissement éligibles aux mesures d'urgence crise sanitaire).

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18 h 02 (après vote point n° 10. Action de mutualisation documentaire avec le Territoire de la Côte Ouest - Approbation des modalités et des dispositions de la convention relative à l'offre « DALLOZ Collectivités » 2021-2024).

Absents : Mme Gilda Breda, Mme Valérie Auber.

Affaire n°2021-055

**FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS DE LE PORT
AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION
AVEC LA MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération municipale n°2020-026 du 02 juin 2020 relative aux délégations au Maire ;

Vu le contrat de location conclu le 9 novembre 2017 avec la Mission Intercommunale de l'Ouest pour l'occupation partielle du bâtiment communal dénommé « Foyer des Jeunes Travailleurs », sis à Le Port, 5 bis rue Victor Hugo ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement », réunies le 21 avril 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 4 mai 2021 ;

Considérant la décision d'attribution de la commission de sélection d'appel à projets relative à la gestion du FJT en date du 31/07/2017;

Considérant les nombreuses malfaçons constatées sur l'immeuble mis à disposition de la MIO, le rendant partiellement impropre à sa destination, et empêchant notamment la location de plusieurs studios ;

Considérant la perte financière générée par la non perception de loyers, fragilisant l'équilibre d'exploitation du FJT sur la période 2018 à 2020 ;

Considérant les travaux de restauration du bâtiment engagés en 2021 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'accorder à la MIO une remise gracieuse au titre des loyers 2018-2019-2020, pour un montant total de 83 793 € à déduire du loyer total exigible ;

Article 2 : de maintenir les loyers dûs par la MIO au titre des années 2021-2022-2023, à 60 000 € par an (contre 115 000 € prévus initialement au contrat) ;

Article 3 : d'approuver la conclusion d'un avenant au contrat de bail initial pour la mise à disposition, sans contrepartie financière particulière, de l'appartement du 4ème étage du FJT, au profit de la MIO, pour y domicilier les nouvelles activités de son projet socio-éducatif ;

Article 4 : de dire que la MIO devra présenter à la Ville, le 31 décembre 2021 au plus tard, la définition d'un nouveau modèle économique pour l'exploitation du FJT de Le Port ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le 31/05/2021



ID : 974-219740073-20210504-DL__2021_055-DE